

**DECISION PRISE PAR LA VICE PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MODIFICATION DU MEMBRE TITULAIRE DE LA
COMMISSION PERSONNES HANDICAPEES AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE
ET DE L'AUTONOMIE DE LA NIEVRE**

DEC19092022-01

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Nevers en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente ;

Vu la loi L2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la délibération N°DEL27052021-01 portant sur la désignation des représentants du CCAS au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Nièvre ;

Considérant le départ d'Isabelle DIGAT, Directrice du Service de Soins Infirmiers A Domicile, membre titulaire de la Commission Personnes Handicapées et l'arrivée de son successeur Frédérique PERGET ;

LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS DECIDE :

- De nommer Frédérique PERGET, Directrice du SSIAD de Nevers, membre titulaire de la Commission Personnes Handicapées au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Nièvre.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Vice-Présidente (décisions à caractère général).

Fait à NEVERS, le 19 septembre 2022.

**La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Martine MAZOYER,**

